



LISTE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE

BAIL D'HABITATION

Personne physique :

- Questionnaire d'état civil et éventuels justificatifs (jugement de divorce, contrat de mariage, récépissé de pacs, justificatif de placement sous un régime de protection, etc.)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Si l'une des parties est étrangère : acte de naissance étranger et sa traduction par un traducteur assermenté
- Contrat de mariage et les éventuels changements de régime matrimonial
- Relevé d'identité bancaire original, signé (pour la restitution d'un éventuel excédent de frais lors de la clôture du dossier)

Personne morale :

- Kbis de moins de trois mois
- Copie certifiée conforme des statuts à jour
- Procès-verbal certifié conforme de nomination du représentant
- Copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité du représentant
- Si les statuts ne l'autorisent pas, procès-verbal certifié conforme de la décision des associés autorisant le bail
- Relevé d'identité bancaire original de la société signé par son représentant

Concernant l'immeuble :

- Indication du montant du loyer, périodicité des règlements, soumission à TVA
- Montant du dépôt de garantie
- Cautionnement
- Liste détaillée et montant des charges
- Liste du mobilier en cas de location en meublé
- Indication de la durée du bail, date de prise d'effet
- Titre de propriété complet
- Dernier avis d'imposition de taxes foncières
- Dossier de diagnostic technique
 - Diagnostic plomb de moins d'un an (bien construit avant 1949)

- Diagnostic amiante (permis de construire avant le 1^{er} juillet 1997)
- Etat de l'installation d'électricité (si l'installation à plus de 15 ans, à défaut consuel attestant que l'installation a moins de 15 ans)
- Etat de l'installation de gaz (si l'installation à plus de 15 ans, à défaut certificat attestant que l'installation a moins de 15 ans)
- Diagnostic bruit
- Etat des Risques et Pollutions
- Diagnostic termites de moins de six mois (si le bien est situé en zone contaminée)
- Diagnostic mэрule de moins de six mois (si le bien est situé en zone contaminée)
- Etat des lieux d'entrée
- Si le bien est en copropriété :
 - Etat descriptif de division et règlement de copropriété, ainsi que l'ensemble des modificatifs
 - Coordonnées du syndic
 - Carnet d'entretien
 - Fiche synthétique
 - Procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années
 - Trois derniers appels de charges
- Si le bien se situe dans un lotissement
 - Cahier des charges du lotissement,
 - Statuts de l'Association Syndicale
 - Coordonnées du président de l'ASL
 - Procès-verbaux des assemblées des trois dernières années
 - Dernier appel de cotisation